



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement 220 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directeur général, que le règlement 220 est entré en vigueur le 2 décembre 2024.

Le règlement 220 a pour objets :

- 1^e Agrandir de 1,9 hectare le périmètre d'urbanisation du secteur de Sacré-Cœur-de-Marie de la Municipalité d'Adstock à même une aire d'affectation « Agricole dynamique »;
- 2^e De retrancher 1,6 hectare du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Méthode de la Municipalité d'Adstock pour l'inclure à une aire d'affectation « Agricole dynamique ».

Donné à Thetford Mines, ce 10 février 2025

M. Rick Lavergne, directeur général